



Conditions d'inscription aux cours collectifs

Septembre 2023 – juin 2024

Certificat médical

La production d'un certificat médical annuel n'est pas obligatoire pour la pratique du yoga. Il n'est requis que pour les disciplines à contraintes particulières (cf sur le site Améli.fr)

Toutefois, un questionnaire de santé est à disposition sur demande pour évaluer votre état de santé et la nécessité ou non de consulter un médecin pour délivrer un certificat médical.

Vous êtes encouragé(e) à ne pas dépasser vos limites physiques et à informer la professeure de vos contraintes physiques ou problèmes de santé.

Cours collectif - Abonnement (mensuel ou annuel)

Votre abonnement mensuel ou annuel couvre la période allant de septembre 2023 à fin juin 2024.

Il ouvre droit à un cours d'une durée d'une heure par semaine, en salle.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires de Noël.

Votre abonnement est nominatif ; il ne peut être cédé à un tiers.

Absence

En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Cas particulier : en cas d'absence supérieure à 1 mois pour raisons de santé, il sera possible de reporter son abonnement (sur présentation d'un certificat médical).

Tarifs

Séance : 10 €

Abonnement mensuel : 25 €

Abonnement annuel : 250 €

Règlement

Les abonnements mensuels ou annuels peuvent être réglés en espèce, chèque ou virement bancaire.
Abonnement mensuel : règlement chaque début de mois.

Abonnement annuel : règlement à l'inscription ; des facilités de paiement sont possibles (règlement en 3 fois, sous forme de 3 chèques encaissés les 15 septembre, 15 novembre et 15 janvier 2024).

Les paiements en plusieurs échéances ne signifient pas que vous êtes libéré(e) de votre engagement en cas d'abandon des cours.

La Petite Pause Yoga - 66700 Argelès sur Mer
Siret : 401 941 737 00025